

Montvalezan le 23 avril 2024

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre opposition au projet de création de microcentrale sur le torrent des Moulins.

En effet, de nombreux éléments sont manquants dans les différents dossiers soumis à enquête publique :

- les textes imposent un affichage sur le lieux des travaux à minima 8 à 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique. De toute évidence, cet affichage est absent et constitue un vice de procédure remettant en cause le fondement de l'enquête publique.

- la conduite forcée va créer durablement un impact non négligeable dans le paysage de la vallée. Cet impact pourrait être sensiblement réduit si la conduite forcée était enterrée et si l'état initial du terrain était reconstitué à l'identique après les travaux.

- dans le dossier, il est précisé qu'un débit réservé sera restitué à l'issue des travaux. Toutefois, la formule indiquée n'est pas très claire et à notre connaissance le débit actuel du torrent des Moulins n'est pas précisé. Quelle sera précisément la différence des débits d'eau (hors conduite forcée) sur le torrent des Moulins avant et après les travaux ?

En conclusion, nous réitérons notre forte opposition au projet tel qu'il est décrit actuellement.

Nous restons disponibles pour échanger avec vous via le mail suivant : lnh974@gmail.com

Bien cordialement.

M. et Mme Hélène ARPIN-HAEGEL

M. et Mme Françoise ARPIN-CHANCEL

M. et Mme Brigitte ARPIN-BECETTE

M. et Mme Jacqueline ARPIN-RENFERT